



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Date de réception :	
Dossier complet le : 21/06/2023	4 4
N° d'enregistrement : F01123P0093	and the state of t
Intitulé du projet	
Création et exploitation d'un forage.	
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Elektronia de esta de la constanta de la const	
EMSERALAUSONIA	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination CHAMPBENOIST DISTRIBUTION	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination CHAMPBENOIST DISTRIBUTION N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale SAS
Personne physique Nom Personne morale Dénomination CHAMPBENOIST DISTRIBUTION N° SIRET 3 8 4 3 2 0 8 2 6 0 0 0 1 7	Prénom(s) Raison sociale SAS Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination CHAMPBENOIST DISTRIBUTION N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale SAS Type de société (SA, SCI) SAS

dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Forages et mines : n°27 a	Ouverture de travaux de forage ; Exploitation d'une station station de lavage. Dossier loi sur l'eau IOTA ; 1.1.1.0 Forage projeté d'environ 60m.
	<u> </u>

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
let	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

✓ Non Oui

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1?

✓ Non Oui

Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Société Champbenoist Distribution a fermer sa station de lavage située sur le parking de son hypermarché et souhaite l'implanter quelque mètre plus loing. Cela nécessite un captage d'eau souterraine pour alimenter en eau sa station de lavage.

Le projet captera la nappe de la Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209), le débit souhaité est de 4 m 3/h, pour un prélèvement global souhaité de 5 400 m3.

4.2 Objectifs du projet

Déplacement de la station service et Station de lavage à quelques mettre de son site actuel. STATION SERVICE, elle regroupera les activités suivantes :

- Ensemble de distribution de carburants (GO,SP95, SP98, Ad Blue, E10, E85) pour pistes VL et un poste PL
- Un portique de remplissage fuel une Zone de dépotage de camions citernes Une dalle pour les bouteilles de

- Une zone de dépotage de camions citernes

gaz - Un local technique (22m²) - Un poste de paiement en espèces CE PROJET DE STATION -SÉRVICE A ETE REALISE ET OUVERT AU PUBLIC EN DECEMBRE 2022

STATION DE LAVAGE, elle regroupera les activités suivantes :

- 2 portiques de lavage automatiques - 2 postes aspirateurs - 1 poste de gonflage - 1 distributeur de produits de nettoyage emprise au sol de 87m².

les postes aspirateur seront protéger par un auvent emprise au sol de 87m². Les auvents et local technique ne génère pas de surface de plancher, seul le caisson de distribution des produits de nettoyage

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Ces installations de station-service et station de lavage ne sont pas classées comme ERP mais en IO, à ce titre aucun dossier spécifique ERP n'est nécessaire, il n'y a donc pas de notice d'accessibilité joint à ce dépôt, les IOP respecteront la réglementation relative à l'accessibilité mais ne seront pas soumise à l'avis de la commission

PLANNING PREVISIONNEL TRAVAUX STATION DE LAVAGE : Début 07/2023 - Fin estimé début 09/2023.

Les travaux de forage dureront moins de 1 mois et le déroulement pourrait être le suivant :

Semaine 1:

Installation et mise en chantier

réalisation d'un sondage de reconnaissance pour validation de la lithologie et localisation des arrivées d'eau alésage du forage. Equipement du forage avec tubages.

Complétion et cimentation de l'annulaire, nettoyage de l'ouvrage par air-lift pompage par paliers.

Semaine 3:

Pompage de longue durée

4.3.2 Dans sa	phase d'exploitation	et de	démantèlement
---------------	----------------------	-------	---------------

	ont alobal souhaié de 5	400m3	
débit souhaité est de 4 m 3/h pour un prélèvem	ient giobai souriale de o	400me.	

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le dossier n'est soumis a aucune procédure d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'o	pération - préciser
les unités de mesure utilisées	

10.	
Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Forage de 60 m Emprise de 3 m²	

4.6	Loca	lisation	dυ	projet

Localisat	ion du projet
Adresse et	commune d'implantation
Numéro :	Voie : Avenue de la voulzie
Localité : P	ROVINS
Code posta	I: 7 7 1 6 0 BP: Cedex:
	es géographiques ⁽¹⁾
Long. : _3	2 · 8 9 · 3 2 * 9 Lat.: 4 8 · 2 4 · 5 2 * 4
a), b) de l'a	atégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 4 annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
	épart : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
Point de d	'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "
Commune	s traversées :
Précisez I	e document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
	z à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il	d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?
☐ Oui	✓ Non
	oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation nementale ?
☐ Oui	✓ Non

Sensibilité environne	men	tale	de la zone d'implantation envisagée remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des
es instructeurs, et vous référer	notam	ment a	routil de cartographie interactive decibe, dispensio car le care
	ronnen es donr	nent vo nées en	us propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par ca vironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		(
En zone de montagne ?	0	V	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		Ø	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou		/	

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		*	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		(
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		Ø	:
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	0	Ø	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		0	·
Dans un site ou sur des sols pollués ?		(
Dans une zone de répartition des eaux ?	O		Elle est par contre localisée dans la ZRE de l'Albien mais le forage ne sollicitera pas cette masse d'eau
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		2	Selon les renseignements obtenus auprès de l'ARS le forage n'est situé dans aucun périmètre de protection. Le forage AEP le plus proche est à plusieurs km du projet. il ne sera pas impacté par l'exploitation du forage projeté, il fera l'objet d'un suiv pendant les pompages d'essais.
Dans un site inscrit ?	C		

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		Ø	La zone la plus proche est à plusieurs kilomètres.
D'un site classé ?		V	

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Ø		Prélèvement d'eau souterraine (5 400m3 / an) dans la nappe de la craie
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	0	()	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		Ø	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		Ø	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	Ø		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		Ø	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	0	Ø	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ø	O	Forage représente une emprise au sol de 3 m²
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	0	V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		2	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		•	Il n'y a pas d'ouvrage d'AEP à proximité. De plus, la cimentation annulaire prévue protégera l'aquifère de tou risques de pollution accidentelle.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	0	Ø	
	Est-il source de bruit ?		Ø	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		0	
saou	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		Ø	
	Engendre-t-il des vibrations ?	Ø		Egendre des vibrations très légère pendant la période de travaux à proximité immédiate de la machine de forage (< 3m).
	Est-il concerné par des vibrations ?		Ø	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	0	Ø	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	O	V	
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Ø	
Émissions	Engendre-t-il des rejets			Le forage servira à l'irrigation de culture avec l'eau pompée dans l'aquifère. Lors de pompages d'essai, l'eau pompée sera rejetée à la surface des champs voisins après décantation s
	Si oui, dans quel milieu ?			si nécessaire(présence de MES), une attention particulière sera apportée pour disperser l'eau au maximum dans le champ (rejet perpendiculaire au ses de labour par exemple).

	dences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des effluents ?		· ·	
Emissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	0	Ø	Lors de la foration il y aura quelques mètre cube de boue de forag qui seront emmenées par l'entreprise de forage dans la filiale de traitement adéquate.
arcadire ulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
Patrimoine/Caure de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du		Ø	

ture transfrontière ?	u 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de
☐ Oui ☑ Non	
Si oui, décrivez lesquelles :	
A Description des principally résultats d	lisponibles issus des évaluations pertinentes des
cidences sur l'environnement requises a	ou titre d'autres législations applicables
cidences sor renvironmentent requises a	at the distribution of the same of the sam
	.11 1/0
5 Description, le cas échéant, des mesu	ires et caractéristiques du projet susceptibles d'et
tenues ou mises en œuvre pour éviter o	ures et caractéristiques du projet susceptibles d'êt ou réduire les effets négatifs notables du projet su
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en	ou réduire les effets négatifs notables du projet su v incluant les scénarios alternatifs éventuellemen
etenues ou mises en œuvre pour éviter d environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u>
etenues ou mises en œuvre pour éviter d environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u>
etenues ou mises en œuvre pour éviter d environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u>
etenues ou mises en œuvre pour éviter d environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u>
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a réciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a réciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter denvironnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a réciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durés
etenues ou mises en œuvre pour éviter denvironnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durés
etenues ou mises en œuvre pour éviter denvironnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durés
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durés</u>
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durés</u>
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient c</u> e de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée
etenues ou mises en œuvre pour éviter de environnement ou la santé humaine (en tudiés) et permettant de s'assurer de l'a vréciser et de détailler ces mesures (type	ou réduire les effets négatifs notables du projet su y incluant les scénarios alternatifs éventuellemen absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u> <u>de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durés</u>

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que voire projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du forage et de son exploitation sont minimes, il ne nous semble dès lors pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Till	Objet	in white
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	Ø
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	•
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	Ø
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	Ø
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	(
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°,11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	Ø
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		
2		
3		
4		
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗹

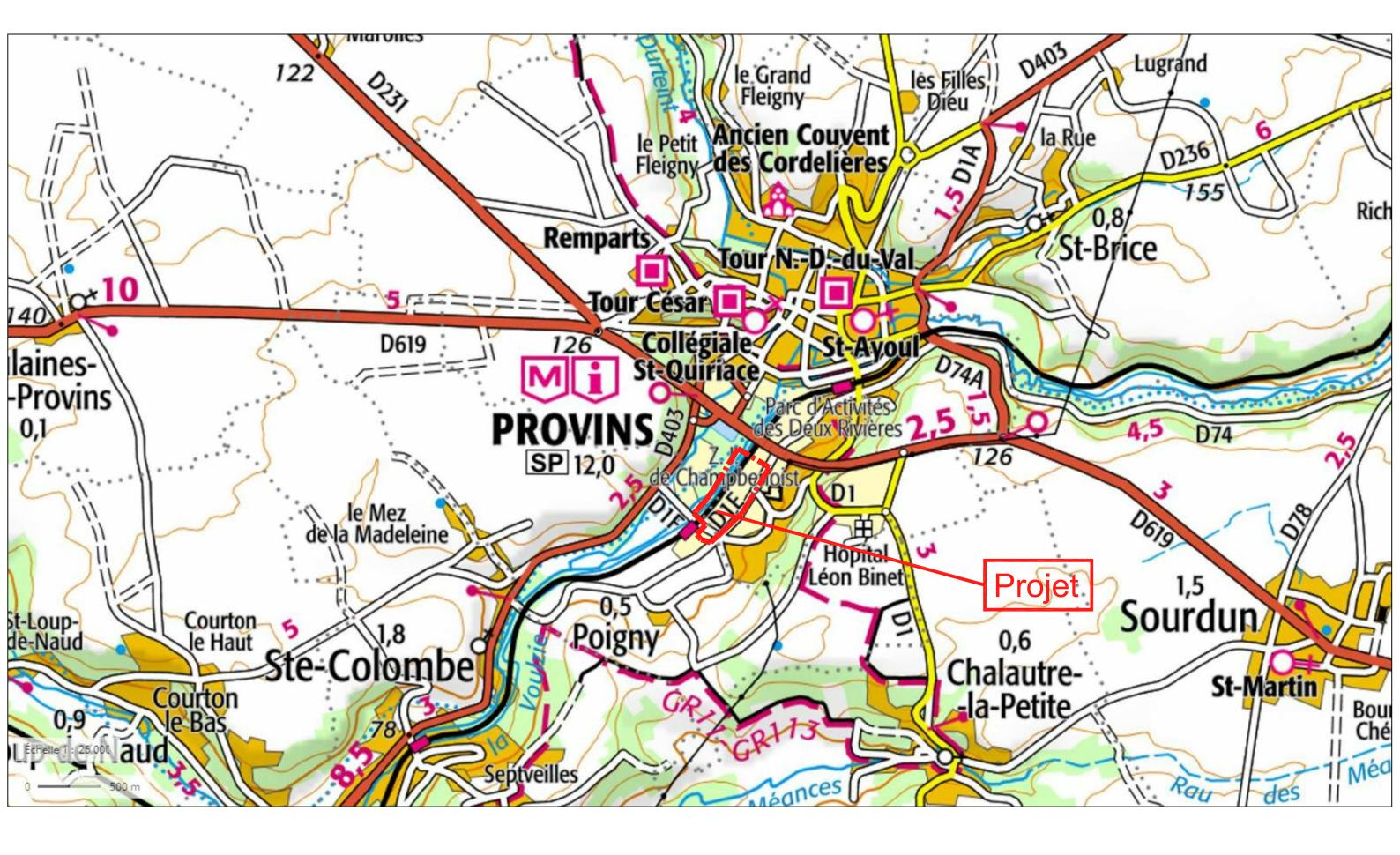
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗸

Nom WEISS	
Prénom Franck	
Qualité du signataire P.D.G.	
À PROVINS Fait le 0 9 0 5 2 0 2 3	Signature du (des) demandeur(s)

PLANNING PREVISIONNEL DE TRAVAUX

<u>AFFAIRE:</u> RETAIL PARK et STATION SERVICE Installation de la station de la station service SCI CHAMPBENOIST à PROVINS

01,000,0001		mai-	9i-23		_	.=	inin-23		_	Ē	iuil23			aoû	août-23			se	sept23	3			oct23	57	_		ou	nov23		٦
32/2021 actualise le 19/00/2023			í	ш	4	L		t	┸	Н		24.0	21.0	0/2	14/8	21.72	3676	0/9	11/0	18/0	0/50	2/10	9/10 16/10 23/10 30/10	6/10 2	3/10 3	30/10	6/11 13/11 20/11 27/1	3/11 2	0/11 27	711
Désignation	1/5	8/2	15/5	22/5 29	29/5 5	5/6 12/	12/6 19/6	9/97	0 3/1	10//	1//1	_	_	_		21/0						_	1	1	1	ţ	T ₂	į	٤	ļ
	-1	0	-	2	3	4 5	9	7	∞	6	10	=	12	13	4	15	91	17	-8	6	20	7.	77	53	47	3	97	7	87	63
	1	\vdash	H	\vdash	H	-	_													(-		_	_			_				
	+	+	+	+	+	+	+	1	1	1	1	1	1	Ĺ			Ĺ		T	T		-				-	-	-	_	
PHASE PREPARATOIRE			1	+	+	+	+	1		1	1	1	1	1	I			1	†	1	T	+	+	t	+	1	+	t	+	T
Accord des entrprises				-	+	-		-	4	_			1							1	1	1	+	+	\dagger	+	\dagger	\dagger	+	T
Préparation de chantier y compris DICT				X	-	-	-		_			1	1					1	1	1	T	1	+	+	+	+	+	\dagger	+	T
Réunion validation planning et délai d'appro				Ž	Validation BC	nn BC	-	1		4	1	1	4	\int				1	1	1	1	1	+	+	+	+	+	+	+	
					-	-	4	4	-	1	1		4					1	1	1	1	1	+	\dagger	+	+	\dagger	+	+	T
				+	+	+	+	4	4	1		1	1					1	1	1	1	1	+	+	+	\dagger	\dagger	+	+	Τ
ZONE I Station Lavage				+	+	+	+	4	-	_		1	1					1		1	1	1	+	+	+	+	+	+	+	T
Rabotage nivellement plateforme de travail				-	+	-	+	4	8			_								1	1	1	+	+	+	+	\dagger	t	\dagger	Τ
Réseaux				-	-		-	4		1		r							T	1			+	+	\dagger	\dagger	+	+	\dagger	T
Equipement techniques					-		_		-												T	T	1	+	+	+	+	+	+	
Pose des portiques							_		4	_		4	1								1		+	+	+	+	+	+	+	Τ
						_	_												1	4		1	1	+	+	+	+	+	+	T
						_	_	_	_												ii	- Name of		1	+	1	+	+	+	T
	T		-	-	-	-	-			L																				
	T	1	+	+	+	+	+	+	-	1	1	1	-				L													
	T	1	T	+	+	+	+	+	-	1	-	L	L	L	L	L	L													







P.C.1

FAGNIERES LE: 10 02 2022

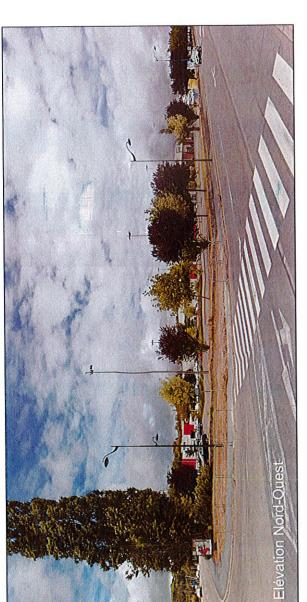
ECHELLE: 1/25 000

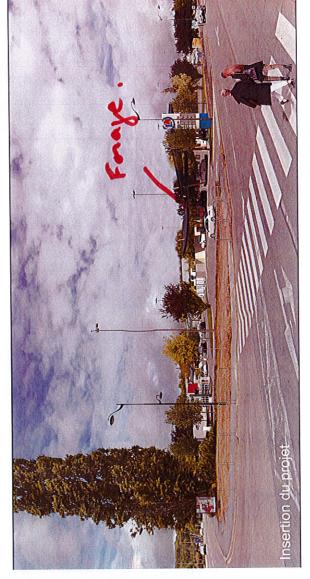
P.C.6



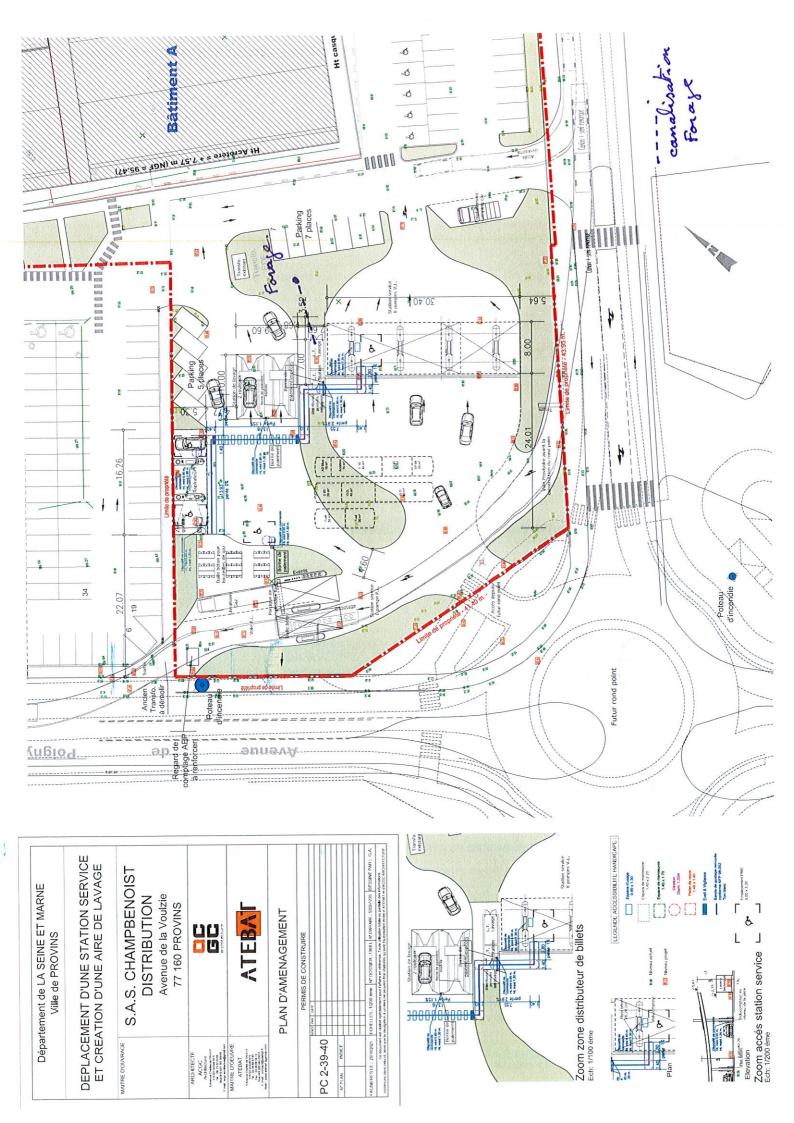












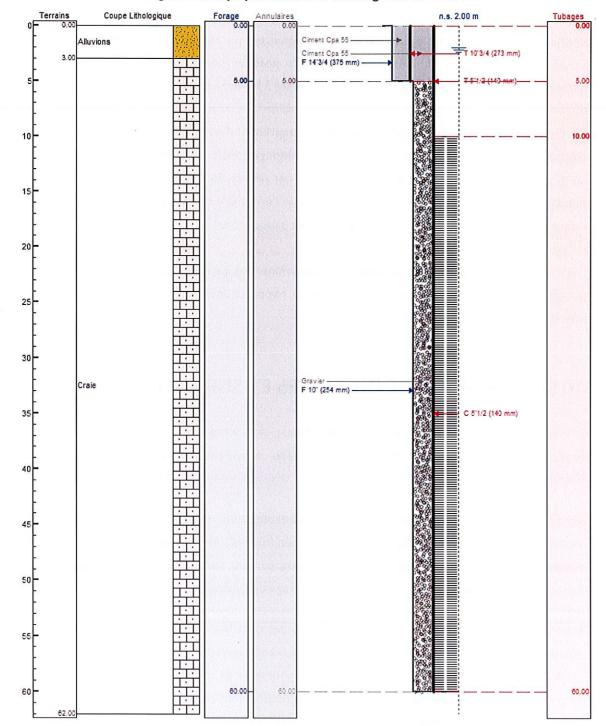
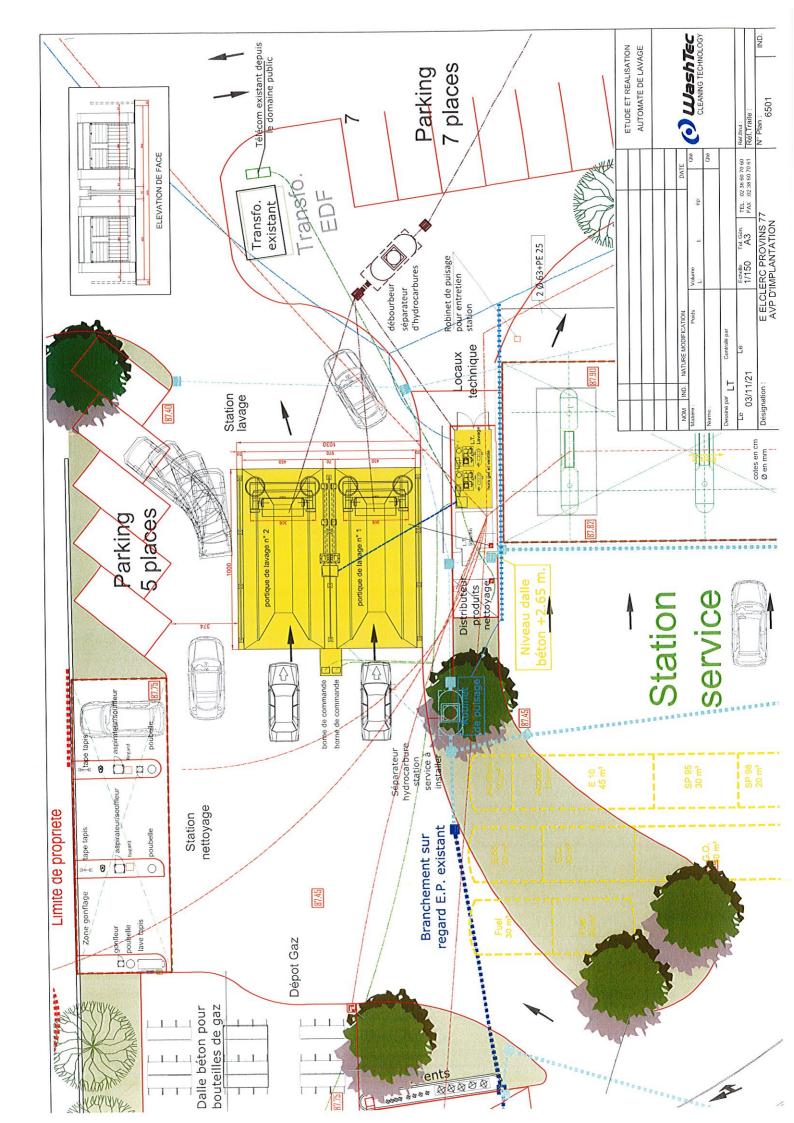


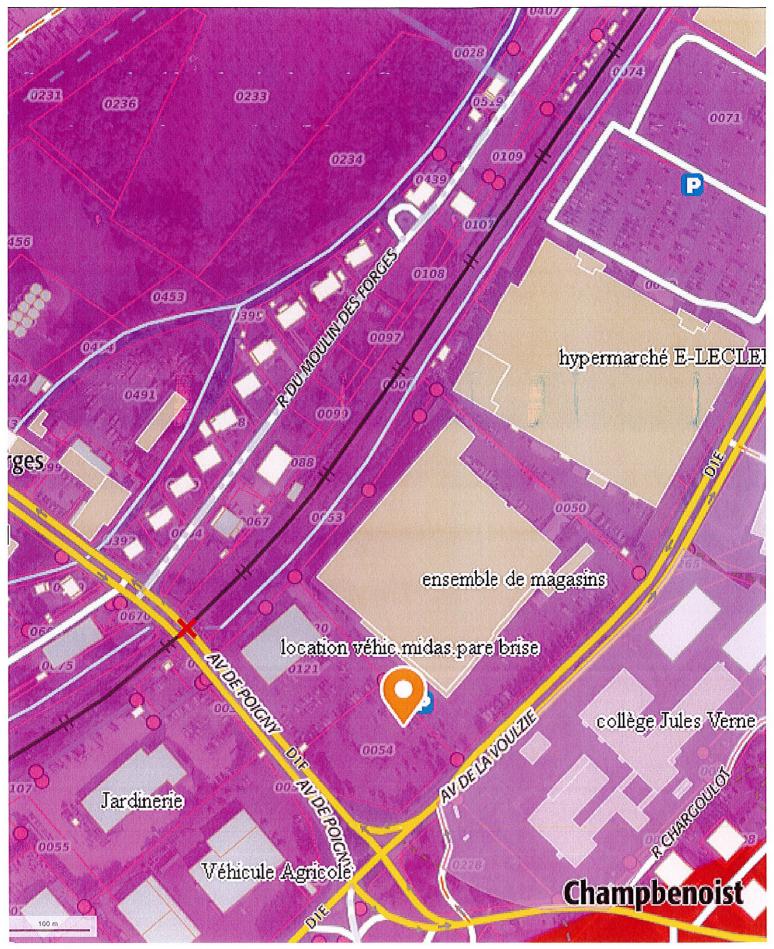
Figure 7 : coupe prévisionnelle du forage BSS 004 DLJA

Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.





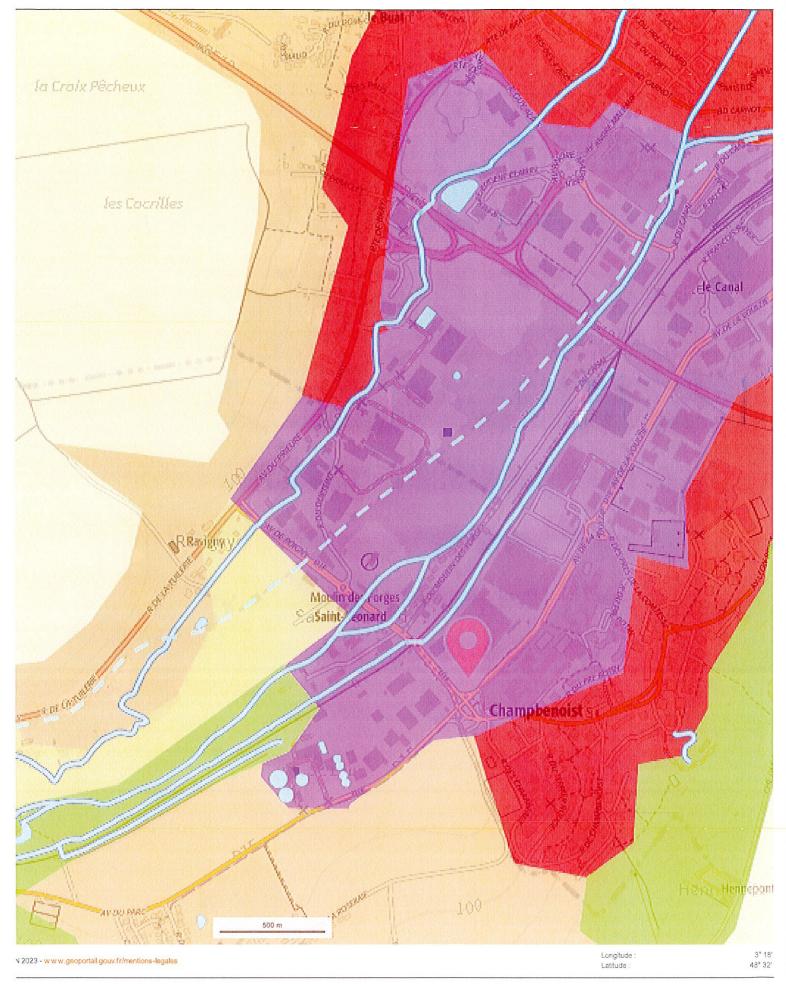
construction et occupation sol



Longitude : Latitude :

3° 17 48° 32

Projet forage



Projet forage



12020 - WWW.gooportali.gouv.fr/mis/monto-rogalico

Longitude : Latitude :

3° 33′ 18° 29′



CHAMPBENOIST DISTRIBUTION

ZI CHAMPBENOIST, Avenue de la Voulzie - 77 160 PROVINS

Station de lavage à Provins (77)

Création d'un forage - BSS 004 DLJA

DOSSIER DE DECLARATION au titre du Code de l'Environnement rubrique 1.1.1.0

Rapport C-21078 R1 PVP; V1 du 4 mai 2022

SOMMAIRE

		ES DOCUMENTS CONSULTES 3
		PES ILLUSTRATIONS 4
۱N		DUCTION 5
1		ENTIFICATION DU PROJET 6
2		STIFICATION DU PROJET ET DES BESOINS7
3	SIT	TUATION GEOGRAPHIQUE7
	3.1	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE
	3.2	LOCALISATION CADASTRALE
4	CC	ONTEXTE GÉOLOGIQUE9
	4.1	CADRE GEOLOGIQUE
	4.2	LITHOLOGIE LOCALE
	4.3	PROPOSITION DE COUPE LITHOLOGIQUE AU DROIT DU PROJET
5	CC	ONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE12
	5.1	INVENTAIRE DES AQUIFERES
	5.2	INVENTAIRE DES POINTS D'EAU ENVIRONNANTS
	5.3	PIEZOMETRIE DE LA NAPPE
	5.4	CARACTERISTIQUES HYDRODYNAMIQUES DE LA NAPPE DE LA CRAIE
6		UALITÉ DES EAUX DE LA NAPPE14
6 7		JLNERABILITE15
		JLNERABILITE
7	7.1 7.2	JLNERABILITE
7	7.1 7.2	JUNERABILITE
7	7.1 7.2	JUNERABILITE15HYDROGEOLOGIE15GEOMORPHOLOGIE15VVIRONNEMENT15ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET15
7	7.1 7.2 EN 8.1 8.2	JLNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15
8	7.1 7.2 EN 8.1 8.2	HYDROGEOLOGIE
8	7.1 7.2 EN 8.1 8.2	JLNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15
8	7.1 7.2 EN 8.1 8.2	HYDROGEOLOGIE
9	7.1 7.2 EN 8.1 8.2 C) 9.1 9.2 9.3	JUNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15 ARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE 16 NAPPE SOLLICITEE 16 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE 17 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS 20
9	7.1 7.2 EN 8.1 8.2 C) 9.1 9.2 9.3	JLNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15 ARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE 16 NAPPE SOLLICITEE 16 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE 17
9	7.1 7.2 EN 8.1 8.2 C) 9.1 9.2 9.3	JLNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15 ARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE 16 NAPPE SOLLICITEE 16 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE 17 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS 20 QUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE 20 L TETES D'OUVRAGE 21
7 8	7.1 7.2 EN 8.1 8.2 C/ 9.1 9.2 9.3 0 É0	JUNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15 ARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE 16 NAPPE SOLLICITEE 16 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE 17 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS 20 QUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE 20 L'ETES D'OUVRAGE 21 22 EQUIPEMENT DES OUVRAGES 22
7 8	7.1 7.2 8.1 8.2 9.1 9.2 9.3 0 É0 10.1	JLNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15 ARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE 16 NAPPE SOLLICITEE 16 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE 17 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS 20 QUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE 20 L'ETES D'OUVRAGE 21 2. EQUIPEMENT DES OUVRAGES 22 3. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE D'OUVRAGES 23
7 8	7.1 7.2 8.1 8.2 9.1 9.2 9.3 0 É0 10.1	JUNERABILITE 15 HYDROGEOLOGIE 15 GEOMORPHOLOGIE 15 NVIRONNEMENT 15 ENVIRONNEMENT AU DROIT DU PROJET 15 ENVIRONNEMENT ELOIGNE 15 ARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE 16 NAPPE SOLLICITEE 16 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE 17 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS 20 QUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE 20 L' TETES D'OUVRAGE 21 2. EQUIPEMENT DES OUVRAGES 22 3. SURVEILLANCE ET MAINTENANCE D'OUVRAGES 23



11 INC	CIDENCE DU PROJET	24
11.1	INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES	24
11.2		
12 CO	MPATIBILITÉ ADMINISTRATIVE	27
12.1	AVEC LE CODE MINIER – ARTICLE L-411.1	27
12.2	AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT – ARTICLE R 214-1	27
12.3	AVEC LE SDAGE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE	28
12.4	AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DES GESTIONS DES EAUX (SAGE)	29
12.5	AVEC L'ARRETE DU 11 SEPTEMBRE 2003	29
12.6	AVEC LES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES	29
12.7	AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME	29
12.8	AVEC LES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES	30
12.9	AVEC LES ZONES NATURELLES REGLEMENTAIRES	30
13 CO	NCLUSION	31

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES

Les documents cités dans le texte font référence à cette liste.

Document 1 : Arrêté préfectoral portant prescriptions particulières pour-le dispositif de gestion

collective de l'irrigation dans le complexe aquifère de la nappe de Champigny.

Document 2 : Bureau de Recherche Géologique et Minière BRGM.

Banque de données du Sous-Sol (BSS) : <u>http://infoterre.brgm.fr/</u>

Documents 3: cadastre - www.cadastre.gouv.fr/ et www.geoportail.gouv.fr/

Document 4: BRGM - Carte géologique au 1/50 000.

Document 5: SIGES - http://sigessn.brgm.fr

Document 6 : portail national d'Acquisition des Données sur les Eaux Souterraines ADES

http://www.ades.eaufrance.fr/

Document 7 : ANE, BRGM, MEDDE, Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux Souterraines

Document 8 : Agence Régionale de la Santé (ARS) - périmètres de protection des captages

Document 9: GEORISQUE - http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/

Document 10: Museum National d'Histoire naturelle – Inventaire national du patrimoine naturel

https://inpn.mnhn.fr/



LISTE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : localisation géographique du projet	
Figure 2 : vue aérienne et localisation cadastrale du projet	
Figure 3 : extrait de la carte géologique	9
Figure 4: inventaire des points d'eau environnants	13
Figure 5 : extrait de la carte piézométrique de la nappe de la craie (2011)	13
Figure 6 : occupation des sols (Corine Land Cover 2018)	16
Figure 7 : coupe prévisionnelle du forage BSS 004 DUA	19
Figure 8 : proposition de têtes de forage possibles	21
Figure 9 : localisation du projet de forage BSS 004 DLJA	
Figure 10 : localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km du projet	30
	0
Tableau 1 : coordonnées géographiques du projet	
Tableau 2 : coordonnées cadastrales du projet	
Tableau 3 : formations géologiques et aquifères	12
Tableau 4 : caractéristiques hydrodynamiques de la nappe	14
Tableau 5 : qualité de l'eau de la nappe comparé au SEQ ES à usage irrigation	14
Tableau 6 : cône de rabattement du forage au débit maximum	25
	4
Tableau 7 : cône de rabattement du forage au débit moyen	

5

INTRODUCTION

La société CHAMPBENOIST DISTRIBUTION, souhaite réaliser un ouvrage de captage d'eau souterraine

pour alimenter en eau sa station de lavage.

Le projet captera la nappe de la Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209), le débit souhaité est de

4 m³/h, pour un prélèvement global souhaité de 5 400 m³.

D'après la Mission InterService de l'Eau et de l'Environnement de Seine-et-Marne, et conformément

aux articles L214-1 à 11, et aux décrets associés établis ou non en Conseil d'Etat, le projet est soumis

à déclaration en Préfecture pour la création et l'exploitation de l'ouvrage : rubrique 1.1.1.0. Cette

déclaration nécessite l'établissement et l'envoi d'une notice d'incidence en Préfecture.

Il a été confié à **HydroGéologues Conseil** la rédaction de cette notice d'incidence.

Les caractéristiques du futur ouvrage sont consignées dans la présente notice d'incidence qui aborde

les points suivants :

nom et adresse du demandeur;

emplacement des installations;

nature et consistance, volume et objet des ouvrages;

synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale;

• incidences de l'opération sur la ressource et le milieu naturel ;

mesures compensatoires ou correctives, moyens de surveillance et d'intervention

prévus;

• plans, coupes techniques et coupes géologiques.

Dans ce rapport, le contexte géologique et le contexte hydrogéologique seront analysés, ce qui

permettra de définir l'environnement et la vulnérabilité du site.

Une fois les travaux réalisés et les résultats interprétés, un compte rendu de travaux sera envoyé à la

Préfecture.

1 IDENTIFICATION DU PROJET

Création d'un forage captant la nappe « Craie du Senonais et Pays d'Othe »

Rubrique 1.1.1.0: Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau.

CHAMPBENOIST DISTRIBUTION N° SIRET: 384 320 826 00017	ZI CHAMPBENOIST Avenue de la Voulzie 77 160 Provins
Mr Franck Weiss	@: franck.weiss@scapest.leclerc

Département	Commune	Adresse	Désignation	N° BSS
Seine-et-Marne (77)	Provins	Avenue de la Voulzie	Forage F1	BSS 004 DLJA

2 JUSTIFICATION DU PROJET ET DES BESOINS

Les alternatives au projet de forage de remplacement :

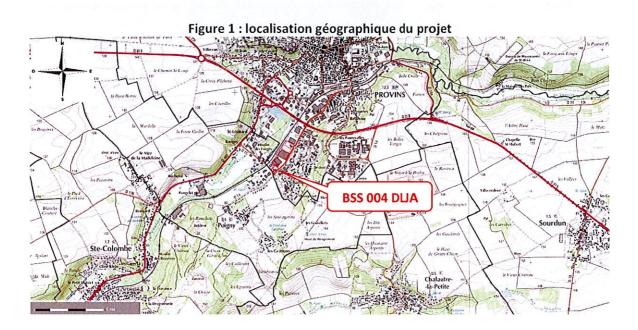
- 1. Prélèvement en rivière : le projet est situé trop loin de <u>réseau hydrographique conséquent</u>. Compte tenu de l'éloignement, ce type de prélèvement est techniquement difficilement et financièrement impossible à mettre en place.
- 2. Retenue collinaire : la mise en place d'une retenue collinaire n'est pas adaptée au contexte urbain du projet.

Le volume demandé est de 5 400 m³/an pour un débit de 4 m³/h.

3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

3.1 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le site est localisé au Sud de la ville de Provins dans le département de Seine-et-Marne. L'altitude de la zone étudiée est d'environ + 90 m NGF.



D'après le plan topographique (figure 1) et Infoterre (document 2), les coordonnées du site sont les suivantes.



Tableau 1 : coordonnées géographiques du projet

	Coordonnée	Coordonnées Lambert 93	
Ouvrage	X (m)	Y (m)	Z (m NGF)
BSS 004 DLJA	721 348	6 827 281	+ 88

3.2 LOCALISATION CADASTRALE

D'après le cadastre et Géoportail (documents 3), les coordonnées cadastrales du projet sont les suivantes.

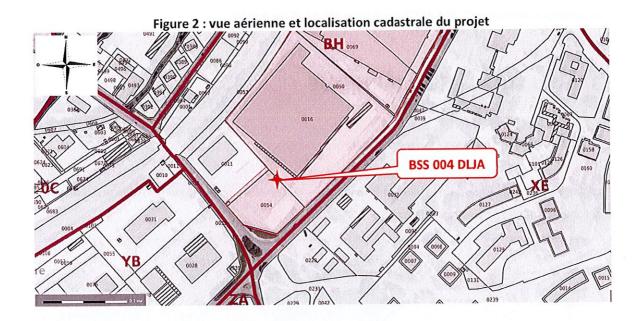


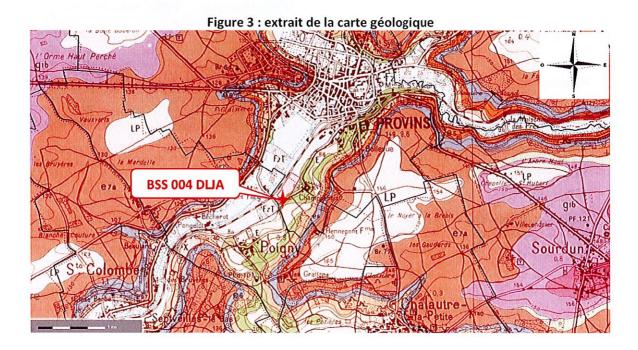
Tableau 2 : coordonnées cadastrales du projet

Ouvrage	Département	Commune	Section	Parcelle	Description
BSS 004 DLJA	Seine-et-Marne	Provins	ВН	54 ou 50	Parking

4 CONTEXTE GÉOLOGIQUE

4.1 CADRE GEOLOGIQUE

Le projet est situé sur la carte géologique de Provins au 1/50 000 (n°260; document 4). La feuille Provins intéresse une région très composite où trois paysages bien différents se rencontrent. Au Sud-Est, c'est le domaine de la craie avec son paysage typique de petites collines sèches, peu boisées hormis quelques petits bois de pins ; cette région est à rattacher à la Champagne crayeuse. Au centre de la feuille, la traversant du Nord-Est au Sud-Ouest, la vallée de la Seine, large de 3 à 4 kilomètres, couverte de prairies humides, de peupleraies et souvent marécageuse. Au Nord et au Nord-Ouest le plateau avec, à son pied, une récurrence des collines de la craie formant le piedmont de la falaise de l'Ile de France. Cette falaise surplombe la vallée de la Seine de 100 à 120 mètres



La série stratigraphique concernée se situe au centre du Bassin de Paris. Les formations quaternaires (Fz) reposent sur des formations du Tertiaire et du secondaire. Le projet se trouve sur des affleurements de craie en bordure d'alluvions.



4.2 LITHOLOGIE LOCALE

Pour préciser la géologie au droit du projet, nous avons retenu la lithologie d'un forage du secteur identifiés à la Banque de données du Sous-Sol (document 2) : 0260 1X 0001

Identifiant national de l'ouvrage

BSSOOOUEAY

Ancien code - avant 2017 02601X0001/PO101

Localisation

Département

SEINE ET MARNE (77) - SGR/IDF

Commune

POIGNY (77368)

Nom local

PO101

Numéro de carte

0260

Huitième

1X

Région naturelle

Non renseigné

Bassin versant

Non renseigné

Adresse ou Lieu-dit

PROVINS POIGNY 101



Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
9.50	Argiles à silex	+~+~+~+	Zone d'altération, argile	Paléogène à	119.28
	The second of th	~+~+~+~	jaunâtre à débris de silex.	Quaternaire /	00.00
42.50		+~+~+~+	Craie blanche à silex.		86.28
		~+~+~+~		Campanien	54.00
77.50		+~+~+~+	Forage en perte totale.Craie à 🏻		51.28
		~+~+~+~ +~+~+~+	\ silex. /		
		~+~+~+~			
		+~+~+~+			
		~+~+~+~			
		+~+~+~+			
		~+~+~+~			
		+~+~+~+			
		~+~+~+~			
		+~+~+~+			
		~+~+~+~	Craie blanche, puis grise ou		
		+~+~+~+			
		~+~+~+~	gris verdâtre, à silex		
		+~+~+~+	abondants. Séno-Turonien.		
		~+~+~+~	A STATE OF THE STA		
		+~+~+~+		Turonien à	
		+~+~+~+		Campanien	
		~+~+~+~	7 E 1 L L L L L L L L L L L L L L L L L L	Gampamon	×
		+~+~+~+			
		~+~+~+~			
		+~+~+~+			
437.50		~+~+~+~			-308.72
437.30		+~+~+~+			000.72
		~+~+~+~			
		+~+~+~+	A partir de 437m environ,		
		~+~+~+~			
		+~+~+~+	craie devenant plus ou moins		
		~+~+~+~ +~+~+~+	dolomitique.		
		+~+~+~+ ~+~+~+~			
		+~+~+~+			
		~+~+~+~			
		+~+~+~+	Craie verdâtre localement		
1			1/	/ \	
623.50		ハナハナハナハ	marneuse ou dolomitique,	Cénomanien	-494.72

4.3 Proposition de coupe lithologique au droit du projet

D'après la carte géologique et les coupes lithologiques précédentes, la géologie au droit du projet pourrait être la suivante :

0 à 3 m alluvions, Quaternaire;

3 à 550 m craie, Campanien à Turonien ;

à partir de 550 m craie, Cénomanien.



5 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

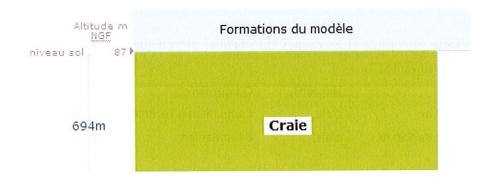
5.1 Inventaire des aquiferes

D'après les **documents 4 et 5**, au droit du secteur d'étude, 2 principaux aquifères ont été recensés. Le tableau ci-dessous présente ces formations géologiques et les caractéristiques de ces aquifères.

Tableau 3: formations géologiques et aquifères

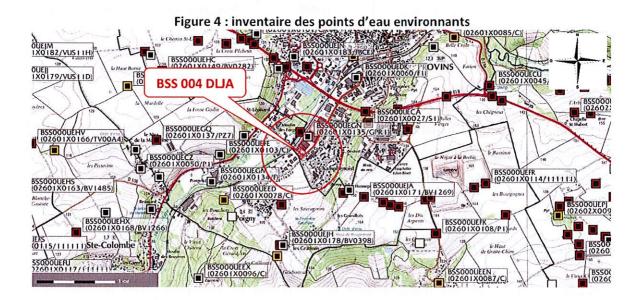
Masse d'eau	Formation géologique	Caractéristique de l'aquifère	Observations
FRHG209	Craie du Senonais et Pays d'Othe	Nappe libre, drainée par le réseau hydrographique ou nappe captive sous recouvrement	Nappe d'importance régionale. Utilisée pour des usages domestiques, d'alimentation en eau potable, vulnérable aux pollutions superficielles. Aquifère partiellement protégé.
FRHG218	Albien-néocomien captif	Nappe profonde	Aquifère protégé et réservé à l'eau potable.

Le log géo-hydrogéologique régional est fourni par le Système d'Information pour la Gestion des Eaux Souterraines et le référentiel hydrogéologique BD LISA (document 5 - figure 5)



5.2 INVENTAIRE DES POINTS D'EAU ENVIRONNANTS

D'après le **document 2**, on recense 2 ouvrages dans un rayon de 500 m autour du projet. Il s'agit d'un forage profond non exploité (1612 m) et d'un puits de surface (3,6 m).



5.3 PIEZOMETRIE DE LA NAPPE

D'après le **document 5**, il existe une carte piézométrique couvrant la zone du projet concernant la nappe de la Craie.



En 2001, le niveau d'eau s'établissait vers + 86 m NGF, soit 2 m/sol.



5.4 CARACTERISTIQUES HYDRODYNAMIQUES DE LA NAPPE DE LA CRAIE

Autour du projet, peu d'ouvrages sollicitent la nappe de la craie, ils sont toutefois référencés dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : caractéristiques hydrodynamiques de la nappe

Ouvrage	Profondeur (et niveau capté)	Débit (m³/h/m)	Rabattement (m)	Débit spécifique (m³/h)
BSS000UEDK	30	120	-	-
BSS000UEGM	37	76	25,0	3

Le débit exploitable est très hétérogène et dépend de la fissuration du calcaire et peut-être amélioré par acidification. La nappe devrait répondre aux besoins de la station de lavage. Enfin on retiendra une transmissivité (transposée) de 8.10⁻⁴ m²/s.

6 QUALITÉ DES EAUX DE LA NAPPE

Plusieurs analyses ont été réalisées entre le 21/01/1998 au 27/06/2019 dans le qualitomètre 0260 1X 0009 situé sur la commune de Longueville (document 6).

Les paramètres analysés sont classés d'après le Système d'Evaluation de la Qualité (SEQ) des Eaux Souterraines (document 7) en altération bleue, à usage d'irrigation c'est-à-dire une eau permettant l'irrigation des plantes très sensibles ou de tous les sols.

Tableau 5 : qualité de l'eau de la nappe comparé au SEQ ES à usage irrigation

Paramètres	Unité	Nombre d'analyses	Min	Max	Moyenne	Classe
	A	Itération Cor	rosion			
CO2 dissous	mg/l	4	<5	95	45	
O2 dissous	mg/l	7	3.4	6.99	4.38	
Conductivité	μS/sm	8	823	847	834	
рН		13	6.55	7.3	7	
Chlorures	mg/l	11	26	33	27.8	
Sulfates	mg/l	11	46.7	52	49.2	
	Altéra	tion Formatio	n de dépôt	S		
рН		13	6.55	7.3	7	
O2 dissous	mg/l	7	3.4	6.99	4.38	

La qualité de l'eau semble moyennement compatible pour l'usage industriel. Toutefois pour le lavage la qualité nécessaire n'est pas précisée.



7 VULNERABILITE

7.1 HYDROGEOLOGIE

Formations imperméables : sans objet.

Niveau statique: le niveau d'eau serait vers + 86 m NGF (environ 2 m/sol).

Perméabilité de l'aquifère : perméabilité d'interstice et de fissures.

7.2 GEOMORPHOLOGIE

Zones fissurées : dans la craie.

Modelés karstiques : absent.

Topographie : plateau.

8 ENVIRONNEMENT

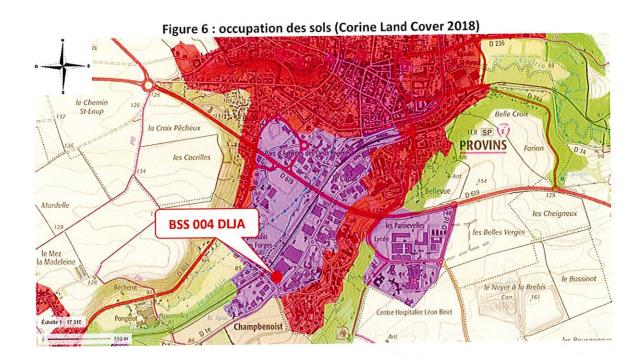
8.1 Environnement au droit du projet

Accès : par l'avenue de la Voulzie. Description parcelle : parking.

8.2 Environnement eloigne

La base de données Corine Land Cover donne des informations sur le type d'occupation des sols. La figure ci-dessous montre que le projet est situé dans une zone urbaine.





L'ouvrage sera positionné à moins de 35 m de stockages et/ou assainissements.

9 CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE

9.1 NAPPE SOLLICITEE

La nappe que l'on cherche à solliciter peut-être caractérisée par plusieurs paramètres :

- nappe libre;
- niveau statique : + 86 m NGF (2 m/sol) ;
- sens d'écoulement : vers le Sud ;
- débit recherché : 4 m³/h volume prélevé : 5 400 m³/an.



9.2 DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE

9.2.1 Principe de dimensionnement de l'ouvrage

Les caractéristiques techniques d'un ouvrage de captage ou de rejet sont déterminées en fonction du respect des paramètres hydrauliques suivants :

- le rabattement induit par le débit d'exploitation envisagé doit être compatible avec la hauteur d'aquifère mouillée disponible pour le rabattement (1/3 à 1/2);
- la vitesse de l'eau à l'entrée du filtre, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de foration, doit être inférieure à la vitesse de Sichardt définie à partir de la perméabilité des terrains et au-delà de laquelle il y a un risque d'entraînement des fines (venues de sable) ;
- la vitesse de l'eau à travers les crépines, c'est à dire la vitesse au niveau du diamètre de l'équipement, qui doit être dans la mesure du possible inférieure à une vitesse théorique de 3 cm/s pour limiter les risques de pertes de charge excessives (qui se traduisent par des rabattements et des charges plus importantes) limitant le débit d'exploitation ;
- le diamètre de la pompe, si celle-ci doit être placée dans la chambre de captage Le dimensionnement des ouvrages tient compte du diamètre de la pompe d'exploitation qui doit être positionnée, idéalement dans une chambre de pompage. Quand les niveaux statique et dynamique sont trop bas, la pompe est alors positionnée dans la chambre de captage (crépines);
- la norme NF X 10-999, relative à la réalisation, au suivi et abandon d'ouvrages de captage ou de surveillance des eaux souterraines réalisés par forages.

9.2.2 Forage de captage

La coupe technique (profondeur de l'ouvrage, diamètre de foration et d'équipement, longueur de crépines, slot...) sera adaptée en fonction des observations (lithologie, arrivées d'eau) qui pourraient être faites à la foration (marteau fond de trou) ...

Pour tenter de solliciter la nappe en pompage au débit de 4 m³/h, il est envisagé de réaliser un forage d'une profondeur d'environ 60 m recoupant les formations de la Craie. La coupe prévisionnelle de ce forage est proposée à suivre.

Il sera nécessaire de réaliser un sondage de reconnaissance pour vérifier la productivité de la craie avant de réaliser le forage définitif. Un test de pompage et un profil débitmétrique pourra aussi être réalisé pour adapter la coupe technique de l'ouvrage aux arrivées d'eau.



L'ouvrage sera foré jusqu'à 5 mètres en diamètre \emptyset 375 mm puis jusqu'à 60 m en diamètre \emptyset 254 mm pour être équipé :

- 0 à 5 m : tube plein acier Ø 273 mm avec cimentation à l'extrados du tube acier ;
- 0 à 10 m : tube plein Ø 140 mm ;
- 10 à 60 m : tube crépiné Ø 140 mm, slot 2 mm ;
- 60 à 5 m : massif filtrant du fond à la surface à l'extrados du tube ;
- 5 m à la surface : cimentation ;
- tête de puits et dalle de propreté.

Toutefois, le matériau inox a une meilleure durée de vie, d'autant que les tubages peuvent être équipés avec des raccords vissés ou rapides (pas de soudure sur chantier qui altère les caractéristiques de l'inox; ce type de raccord réduit le risque de corrosion).

Par ailleurs, les crépines déterminées pour ce projet sont de type fil enroulé. Cette conception réduit le risque de colmatage des crépines, les pertes de charge et permet des économies en énergie de pompage.

En exemple, pour un même diamètre (250 mm), une crépine PVC avec un slot de 0,75 mm présente un pourcentage de vide de 6 % et un débit max admissible de 6 m³/h/m alors que la crépine inox à fil enroulé avec un slot 0,5 mm présente des caractéristiques 2 fois supérieures avec un pourcentage de vide de 13,3 % et un débit max admissible de 12,7 m³/h/m.

Aussi, nous recommandons, pour ces différents arguments (meilleure longévité, économies d'énergie, ...) la mise en place de crépines inox.

Le forage sera ensuite testé en pompage. Si les résultats obtenus ne couvrent pas la totalité des besoins (4 m³/h), le forage pourra être développé par acidification.



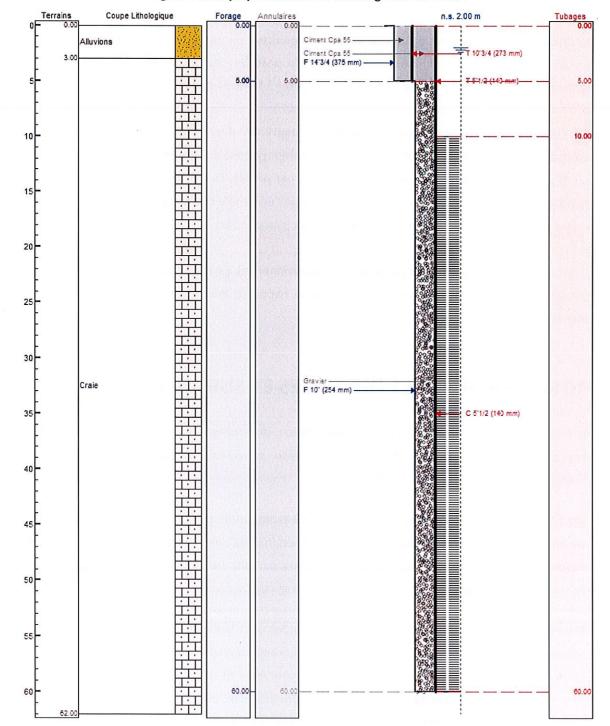


Figure 7 : coupe prévisionnelle du forage BSS 004 DLJA

Bien entendu, ces caractéristiques, sont valides sous réserve de rencontrer au droit du site, les mêmes conditions géologiques et hydrogéologiques que celles observés dans le secteur étudié.



9.3 DEVELOPPEMENT ET ESSAIS

La phase de développement de chaque forage commencera par un nettoyage à l'aide d'un émulseur air lift à double colonne, immédiatement après la pose de l'équipement, et sera poursuivi par pompages jusqu'à obtention d'une eau claire sans fines à la sortie du refoulement.

Sur l'ouvrage, un pompage par palier sera réalisé comprenant 4 paliers de 1 h non enchainés à débits croissants. En fonction des résultats obtenus, un pompage continu sera réalisé durant sur 24 heures au débit d'exploitation établi à partir du pompage par paliers. La remontée de la nappe sera suivie pendant au moins 12 heures. Lors de la réalisation de l'ensemble des essais, les niveaux d'eau seront relevés dans les ouvrages voisins accessible (puits et piézomètres).

L'interprétation des pompages permettra de déterminer les caractéristiques hydrodynamiques du forage (débit spécifique, débit critique...) et de la nappe (transmissivité, perméabilité, coefficient d'emmagasinement...).

10 ÉQUIPEMENT DES OUVRAGES ET SURVEILLANCE

Il faut impérativement éviter toute surexploitation des forages car celle-ci pourrait entraîner l'apparition de phénomènes de colmatage (et/ou ensablement, risques de développement bactérien...).

Il y a lieu de préciser que, même en absence de surexploitation, tous les ouvrages de captage d'eau vieillissent. Lors de ce vieillissement, des phénomènes de colmatage peuvent apparaître progressivement. Ils se traduisent toujours à terme par une réduction de débit d'exploitation de l'ouvrage ou une augmentation du rabattement (forage de captage).

Il est donc nécessaire de procéder régulièrement à des contrôles pour prévenir ces phénomènes de colmatage. Ainsi, une surveillance des paramètres suivants devrait être organisée :

- suivi des niveaux d'eau à l'arrêt et en fonctionnement avec la mise en place d'un système permanent de mesure de niveau et/ou de pression dans chaque ouvrage,
- suivi du débit d'exploitation (installation et relevé d'un compteur volumétrique),
- suivi de l'aspect de l'eau (contrôle visuel et analytique),
- mesure de la surface intérieure des équipements des forages,
- mesure de la profondeur des ouvrages.

La mise en œuvre d'une gestion technique centralisée avec mesure des niveaux d'eau et du débit sur chaque ouvrage est nécessaire pour diagnostiquer en temps réel l'état de bon fonctionnement de l'ouvrage.



La surveillance des niveaux d'eau statique et dynamique, et du débit permettra de suivre l'évolution du débit spécifique et de déterminer s'il y a une baisse de production du forage.

La surveillance de la profondeur et de l'aspect de l'eau permettra de déterminer s'il y a un comblement et donc des venues de fines. Cette surveillance peut être éventuellement complétée par des diagnostics réguliers (inspection vidéo, pompages par paliers...) tous les 5 ans environ.

<u>Chaque niveau devra être pris par rapport à un repère unique et fixe dans le temps, défini après recépage des ouvrages.</u>

Par ailleurs, pour faciliter les manœuvres en cas de panne de la pompe d'exhaure et/ou en cas d'opérations de décolmatage, les forages restent accessibles aux engins de chantier (pas d'encombrement aux alentours de chaque site, tampon d'accès à la chambre de pompage aligné en face de chaque tête de forage) et il est fortement recommandé d'équiper la colonne d'exhaure avec des colonnes à raccords rapides et de disposer des pièces de rechange sur site (pompe, ressort ...).

De plus, si un décolmatage s'avérait nécessaire, la période de non-exploitation devra être mise à profit pour réaliser le traitement.

10.1Tetes d'ouvrage

La tête d'ouvrage sera fermée à un niveau de + 0,5 m / sol ou débouchera dans une chambre de pompage comme stipulé dans l'arrêté du 11 septembre 2003. La figure qui suit illustre les possibilités existantes :

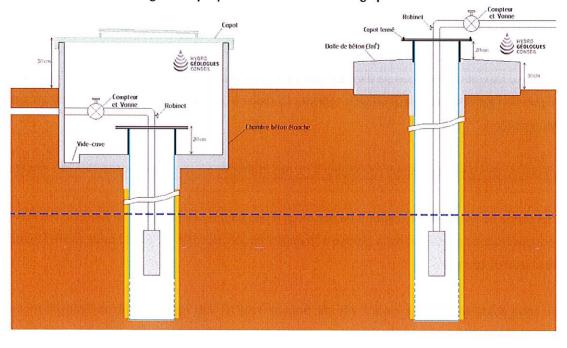


Figure 8 : proposition de têtes de forage possibles

10.2EQUIPEMENT DES OUVRAGES

Les paramètres suivis pour le bon fonctionnement du dispositif sont les suivants :

le niveau de la nappe dans le forage de captage;

le débit de la pompe immergée.

10.2.1Généralités

Qualité des eaux : un robinet de prélèvement doit être installé sur la conduite de pompage en sortie

de puits (arrêté du 11 septembre 2003).

Compteur volumétrique : l'installation de chaque ouvrage doit être équipée d'un volume mètre qui

permettra de déterminer le volume prélevé chaque année (arrêté du 11 septembre 2003) et de

mesurer le débit d'exhaure pendant des phases d'essai.

Il est nécessaire de mettre en place un compteur volumétrique en sortie du forage de captage pour

les relevés destinés aux services de la police de l'eau et de l'Agence de l'Eau.

Régulation des débits : en exploitation, la pompe doit être équipée d'un variateur de vitesse afin de

limiter les à-coups de la pompe et les venues de fines à chaque démarrage.

Maintenance : en exploitation, un contrat de maintenance doit être mis en place pour la surveillance

des forages (débit, rabattement) et pour l'entretien et la maintenance des pompes. L'entretien et la

maintenance de ces forages se feront en fonction des besoins (colmatage...).

10.2.2Forage

La zone d'aspiration de la pompe d'exploitation sera positionnée à une profondeur d'environ [à définir

en fonction des résultats] pour pouvoir solliciter la nappe à un débit maximum de {à définir en fonction

des résultats].

Un niveau dynamique maximal admissible à ne pas atteindre est [à définir en fonction des résultats]

Une sonde de niveau d'eau (capteur de pression) d'une gamme de [à définir en fonction des résultats]

sera positionnée au-dessus de la pompe à [à définir en fonction des résultats] pour suivre la variation

du niveau de la nappe.

Un tube guide sonde sera installé afin de pouvoir réaliser des mesures piézométriques manuelles

ponctuellement.

10.3SURVEILLANCE ET MAINTENANCE D'OUVRAGES

La surveillance des niveaux d'eau statique et dynamique dans le captage et du débit permettra de

suivre l'évolution du débit spécifique et de déterminer s'il y a une baisse de production des ouvrages.

Elle sera effectuée au minimum une fois par an, et plus si les observations effectuées montrent qu'il

est nécessaire d'intervenir. Cette surveillance sera complétée par un diagnostic régulier tous les 5 ans

environ, ou plus tôt si l'analyse des paramètres suivis montre qu'il est nécessaire d'intervenir.

Le diagnostic pourra faire l'objet d'une inspection télévisée pour le contrôle de l'état intérieur du

forage, de pompages par paliers, de diagraphies de contrôle, d'analyses d'eau... pour l'identification

du problème et si nécessaire, il sera suivi d'un nettoyage par brossage ou autre, et / ou régénération

(acidification) si cela s'avère être nécessaire.

La manipulation des équipements hydrauliques permettra à cette occasion de contrôler visuellement

l'état des pompes immergées, du clapet anti-retour, de la colonne d'exhaure, et de procéder au relevé

du fond de trou à l'aide d'une sonde lestée, et du top du massif de graviers dans l'annulaire...

Tous les résultats de diagnostic ou de contrôle seront consignés dans un cahier d'entretien.

Le bon fonctionnement des équipements de surface (débitmètres, capteurs, filtres...) et la fiabilité de

leurs mesures (pression, température...) seront également contrôlés par l'intermédiaire de l'analyse

des paramètres suivis : dérive des mesures, pannes, dysfonctionnements du système...

10.4MISE EN EXPLOITATION

Avant la mise en exploitation, si celle-ci doit intervenir longtemps après la création de l'ouvrage et/ou

lorsque le risque de colmatage est significatif, il est recommandé de réaliser une inspection vidéo des

ouvrages afin de vérifier s'ils ne sont pas visuellement colmatés, et le cas échéant d'effectuer un

nettoyage par brossage et acidification, suivi d'un essai grandeur nature (par paliers) afin de confirmer

(et de quantifier) l'efficacité du traitement.

10.50BSERVATIONS PARTICULIERES

Le débit d'exploitation indiqué est fourni sous réserve du maintien des conditions hydrogéologiques

environnantes telles que nous les avons appréhendées lors de l'essai. Une modification de

l'alimentation de la nappe (par de nouveaux ouvrages, par une sécheresse exceptionnelle, etc.) ainsi

que tout changement des caractéristiques mécaniques ou hydrauliques du forage (colmatages

d'origines diverses, corrosion, etc.) ne permettraient pas de maintenir les conditions d'exploitation

préconisées.

HYDRO GEOLOGUES CONSEIL

11 INCIDENCE DU PROJET

11.1 INCIDENCE SUR LES EAUX SOUTERRAINES

11.1.1 Incidence qualitative

L'implantation de cet ouvrage dans un environnement favorable et les moyens de protection prévus par le demandeur (protection étanche : tête de puits et double cimentation annulaire de 0 à 5 m) permettront de limiter les infiltrations d'eau dans l'ouvrage et d'offrir une certaine protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis des pollutions superficielles.

Dans ces conditions, la présence de cet ouvrage n'aura pas d'influence négative sur la qualité des eaux de la nappe. Le respect des recommandations d'exploitation et l'entretien courant des installations permettent également de limiter les incidences sur ces nappes.

11.1.2 Incidence quantitative

11.1.2.1 Prélèvement sur la nappe

Le pompage d'essai sera constitué d'un pompage par paliers de 4 x 1h au débit maximum de 5 m³/h et d'un pompage continu de 24 heures aux débits de 4 m³/h, soit un volume maximum prélevé pendant les essais de 120 m³. Il permettra de valider les capacités de production du forage et de l'aquifère. L'exploitation de l'ouvrage définitif est estimée à 5 400 m³/an pour un débit de 4 m³/h.

11.1.2.2 Rayon d'action

Lors de l'exploitation du forage, on observera localement une baisse du niveau piézométrique de la nappe au droit et aux alentours du puits. L'influence de l'exploitation du forage sur la nappe détermine un cône de rabattement au droit duquel se créé une dépression de la nappe induite par le pompage.

L'extension horizontale de ce cône de rabattement ou de charge est calculée à partir de l'approximation logarithmique de JACOB :

$$s = \frac{0,183Q}{T} \log \frac{2,25Tt}{r^2 S}$$



où:

s = rabattement de la nappe (en m) calculé à une distance d (en m);

Q = "débit maximum";

 $T = transmissivité en m^2/s$ (valeurs du secteur);

S = coefficient d'emmagasinement estimé à 5 % (document 4);

t = temps exprimé en secondes.

On considère ici que le rabattement induit au droit du forage de pompage est symétrique et théorique.

Le rayon d'action du forage est la zone à l'intérieur de laquelle l'influence du forage se manifeste. Audelà de ce rayon, le rabattement ou la charge du(e) au forage est supposé nul(le). Le calcul du rayon d'action est déduit de l'équation de Jacob suivante :

$$R = 1.5\sqrt{(Tt/S)}$$

où:

t = temps égal exprimé en secondes ;

 $R = rayon \ d'action, \ c'est-à-dire \ la \ distance \ th\'eorique \ à \ partir \ de \ laquelle \ le \ rabattement induit par le pompage devient nul (en m).$

Le calcul théorique réalisé à l'aide de ces formules est valide pour un milieu homogène et isotrope et en l'absence d'alimentation de la nappe (en ce qui nous concerne, il s'agit d'un calcul sécuritaire) pour plusieurs scénarios.

Volume annuel	5 400 m³/an
Débit de pointe	4 m³/h pendant 56 jours
Débit moyen	1 m³/h pendant 1 an

Le résultat des calculs du rayon d'action du forage calculé à différents pas de temps est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 6 : cône de rabattement du forage au débit maximum

							Transmissivité :	8.10-4 m ² /s
		í	Paramètres de calcu	اد		Coe	fficient d'emmagasinement :	5%
Rabattement	de la nappe						Débit d'exploitation :	4 m3/h
(en	m)			Distance 'd'	par rapport au fora	ge		
		50 m	100 m	200 m	300 m	400 m	Ouvrage le plus proche BSS000UEGM à 1150 m	Rayon d'action (en m)
	7 jours	0.24	0.09	•	-	-	-	148
Temps de pompage	30 jours	0.40	0.25	0.09	0.00	-	-	305
	56 jours	0.47	0.32	0.16	0.07	0.01	-	417

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 417 m pour un prélèvement continu sur 56 jours. L'incidence sur l'ouvrage exploité captant la craie le plus proche serait nul.



Tableau 7 : cône de rabattement du forage au débit moyen

							Transmissivité =	8.10-4 m ² /s
		Р	aramètres de calcu	1		Coef	ficient d'emmagasinement =	: 5%
Rabattement	de la nappe						Débit d'exploitation =	1 m3/h
(en	Designation of the Control of the Co			Distance 'd'	par rapport au fora	ge		
		150 m	275 m	550 m	850 m	1100 m	Ouvrage le plus proche BSS000UEGM à 1150 m	Rayon d'action (en m)
	1 mois	0.04	0.01		-			308
Temps de	6 mois	0.09	0.06	0.02	3-3		(2)	748
pompage	1 an	0.11	0.07	0.04	0.01	-	(*)	1066

Le rayon d'action estimé à partir des hypothèses posées par le calcul est d'environ 1066 m pour un prélèvement continu sur 1 an. Là aussi, l'incidence sur l'ouvrage exploité le plus proche est nulle.

Nota : il y a lieu de rappeler que l'étendue de ce cône de rabattement a été calculée pour une nappe au repos, de gradient nul, sans réalimentation et pour une exploitation continue au débit maximum.

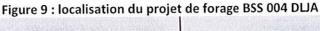
Les rayons d'action et les rabattements réels seraient bien inférieurs à ceux qui sont calculés cidessus, à partir de calculs théoriques, compte tenu de l'alimentation de la nappe depuis l'amont hydraulique et par les précipitations et compte tenu de l'exploitation réelle des ouvrages.

11.2 INCIDENCE SUR LES EAUX SUPERFICIELLES

Cours d'eau et plans d'eau : la rivière la Voulzie est présente à environ 200 m à l'Ouest du projet. Le QMNA 5 de la Voulzie est de 951 l/s (3 424 m³/h). Le débit de pointe du projet est de 4m³/h, soit environ 0,1 %. L'incidence du prélèvement est sur le réseau superficiel sera donc nulle.

Zones humides:

selon la cartographie de la DRIEAT-IF le projet est situé dans la zone de pré-localisation de zones humides. La photo qui suit montre que l'implantation est sur un parking et donc pas en zone humide.







Aussi, la nappe captée est celle de la craie tandis que les alluvions sont aveuglées par une double

cimentation.

Enfin, le très faible débit d'exploitation et volume annuel par rapport au débit de la Voulzie et donc de

la nappe d'accompagnement associée laisse à penser que l'incidence sur les potentielles zones

humides est nulle.

Ruissellement:

pendant les phases de nettoyage, développement et pompage, les eaux

seront rejetées après décantation dans le réseau d'eaux pluviales.

12 COMPATIBILITÉ ADMINISTRATIVE

12.1Avec le Code Minier – Article L-411.1

Au titre de l'article L 411-1 du Code Minier, toute personne exécutant un sondage, un ouvrage souterrain, un travail de fouille, quel qu'en soit l'objet, dont la profondeur dépasse dix mètres au-

dessous de la surface du sol, doit être en mesure de justifier que déclaration en a été faite à l'ingénieur

en chef des mines. Le numéro BSS de l'ouvrage est le suivant : BSS 004 DLJA.

12.2AVEC LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT – ARTICLE R 214-1

L'article R214-1 précise la nomenclature des opérations soumises à autorisation (A) ou déclaration (D) :

• 1.1.1.0, sondage, forage, y compris les essais de pompage... exécuté en vue de la recherche...

d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement ou permanent dans les eaux

souterraines... (D)

Le projet de création est soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0. Une fois les travaux

réalisés et les résultats interprétés, un compte rendu de travaux sera envoyé à la Préfecture dans un

délai de deux mois suivant la fin des travaux (article 10 de l'arrêté du 11 septembre 2003).

Le projet sera donc uniquement soumis à déclaration au titre de la rubrique 1.1.1.0.

12.3AVEC LE SDAGE DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

12.3.1Généralités

Le projet de captage d'eau souterraine par forage est concerné est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), du bassin SEINE-NORMANDIE 2022-2027, approuvé par le comité de bassin le 23 mars 2022.

La réalisation de l'ouvrage respectera les orientations suivantes du SDAGE :

 Orientation 1.2 : Préserver le lit majeur des rivières et étendre les milieux associés nécessaires au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état :

<u>Disposition 1.2.5 du SDAGE</u>: Limiter les prélèvements dans les nappes et rivières contribuant au fonctionnement des milieux humides.

Le forage est situé à 200 m de la Voulzie. Le très faible débit d'exploitation et volume annuel par rapport au débit de la Voulzie et donc de la nappe d'accompagnement associée laisse à penser que l'incidence sur les potentielles zones humides est nulle.

Le projet est compatible avec la disposition 1.2.5 du SDAGE.

Orientation 4.6: Assurer une gestion spécifique dans les zones de répartition des eaux (ZRE).

<u>Disposition 4.6.1 du SDAGE :</u> Modalités de gestion de la nappe du Champigny.

La commune de Provins est située hors de la zone de répartition des eaux.

Le projet est compatible avec la disposition 4.6.1 du SDAGE.

Disposition 4.6.2 du SDAGE : Modalités de gestion de la l'Albien-néocomien captif.

La commune de Provins est située dans la zone de répartition des eaux. Il captera la craie du Crétacé supérieur et n'atteindra donc pas l'Albien.

Le projet est compatible avec la disposition 4.6.2 du SDAGE.

 Orientation 4.7 : Protéger les ressources stratégiques à réserver pour l'alimentation en eau potable future.

La commune de Provins est située hors du zonage.

Le projet est compatible avec l'orientation 4.7 du SDAGE.

Ainsi, le présent projet de forage est compatible avec le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.



12.3.3 Avec la Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Sur la commune de Provins, seule la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) relative aux formations de

l'Albien est recensée. Le forage, sollicitera la nappe de la Craie et n'atteindra pas les formations de

l'Albien.

12.4Avec le Schema d'Amenagement des gestions des eaux (SAGE)

La commune de Provins en concernée par le SAGE Bassée Voulzie, il est en cours d'élaboration et de

rédaction.

12.5 Avec l'arrete du 11 septembre 2003

L'arrêté du 11 septembre 2003 précise dans son article 4 que tout sondage, captage ne peuvent

être situés à moins de 200 m des décharges et installations de déchets ménagers ou industriels, à

moins de 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, 50 m des épandages des

canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux

souterrains et à moins de 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, des produits

sanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines. Les distances

mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les

mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux

souterraines.

L'implantation du forage est à moins de 35 m du réseau d'assainissement. Pour compenser le risque

de pollution accidentelle une double cimentation sur 5 m de profondeur sera mise en place.

12.6Avec les perimetres de protection des captages

D'après les données recensées auprès de l'ARS lle-de-France (Agence Régionale de Santé,

(document 8), le projet n'est pas inclus dans un périmètre de protection de captage.

12.7AVEC LE DOCUMENT D'URBANISME

Il ne semble pas y avoir d'incompatibilité avec le document d'urbanisme (Zone UX).

12.8 Avec les Plans de Prevention des risques

Actuellement, le site concerné par aucun plan de prévention des risques approuvé (document 9).

Tableau 8 : plans de prévention des risques

PPR	Projet concerné	Exposition
PPRN Inondations	Non	
PPRN Mouvements de terrain	Non	
PPRN Cavités souterraines	Non	
PPRN Séismes	Non	Aléa très faible
Potentiel radon	Non	Potentiel faible
PPRN Retrait gonflement des sols argileux	Non	Aléa fort
BASIAS	Non	3 sites dans un rayon de 500 m
BASOL	Non	1 site dans un rayon de 500 m
PPRT Installations industrielles	Non	

Le projet est situé à proximité d'un site potentiellement pollué (en cours d'instruction). Une double cimentation est mise en place pour s'affranchir du risque de pollution de l'eau captée.

Le projet est compatible avec la réglementation en vigueur.

12.9 A VEC LES ZONES NATURELLES REGLEMENTAIRES

D'après le Muséum National d'Histoire Naturelle (document 10), le secteur d'étude se situe en dehors de toutes zones remarquables (NATURA 2000, ZNIEFF). On ne retrouve pas ces zones dans un rayon de 2 km autour du projet.

FR1112002 FR1102004 Bassée et plaines adjacentes Rivière du Dragon FR1100798 La Bassée

Figure 10 : localisation des zones Natura 2000 dans un rayon de 20 km du projet

L'incidence sur les zones Natura 2000 est estimée comme nulle en annexe 1.



13 CONCLUSION

La société CHAMPBENOIST DISTRIBUTION, souhaite réaliser un ouvrage de captage d'eau souterraine

pour alimenter en eau sa station de lavage.

Le projet captera la nappe de la Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209), le débit souhaité est de

4 m³/h, pour un prélèvement global souhaité de 5 400 m³.

D'après la Mission InterService de l'Eau et de l'Environnement de Seine-et-Marne, et conformément

aux articles L214-1 à 11, et aux décrets associés établis ou non en Conseil d'Etat, le projet est soumis

à déclaration en Préfecture pour la création et l'exploitation de l'ouvrage : rubrique 1.1.1.0. Cette

déclaration nécessite l'établissement et l'envoi d'une notice d'incidence en Préfecture.

A l'issue des résultats obtenus au droit de cet ouvrage, les incidences hydrodynamiques du

prélèvement estimées faibles dans le présent rapport seront précisées.

A Monts, le 4 mai 2022.

Pierre-Vincent PETIT

Hélène GALIA

Hydrogéologues.



Annexe 1 : estimation de l'incidence du projet sur les zones Natura 2000



Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000

en application de l'article R.414-23 du code de l'environnement

Préambule:

Ce formulaire est à remplir par le porteur de projet et fait office de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il démontre, par une analyse succincte du projet et des enjeux, l'absence d'incidence sur un (ou des) site(s) Natura 2000 ou leur caractère négligeable.

Si une incidence non négligeable ne peut être facilement exclue sans analyse plus approfondie, un dossier complet d'évaluation doit être établi.



STATUT JURIS	SAS Champbenoist Distribution
(paraculer, col	ectivité, société, autre)
Nom et Préx	IOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :
ADRESSE:	ZI CHAMPBENOIST, AV DE LA VOULZIE
	77160 PROVINS
Téléphone :	TÉLÉCOPIE :
FACAN - fi	ranck.weiss@scapest.leclerc

Modele 2010-11



1 DESCRIPTION DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION

Intitulé et nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser le type d'activité envisagé: manifestation sportive (terrestre, nautique, aérienne, motorisée ou non, etc.), création d'équipements ou d'infrastructures (chemins, dessertes, parkings, voies d'accès, aménagements pour l'accueil du public, etc.), constructions, canalisations, travaux en cours d'eau ou en berges, création de plan d'eau, prélèvements, rejets, drainages, curages, abaltages d'arbres, plantations, etc.

Réalisation d'un forage pour l'alimentation en eau d'une station de lavage pour automobile

Localisation :	
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S) : LIEU(X)-DIT(S) :	Provins
A L'INTÉRIEUR DU (DES) SITE(S) N	NATURA 2000 SUIVANT(S) :
A PROXIMITÉ DU (DES) SITE(S) N	IATURA 2000 SUIVANT(S) :
ou de l'intervention sur fond de	arte de localisation précise du projet, de la manifestation e carte IGN au 1/25000 ou au 1/50000 (une impression à portail fr peut servir de support) et un plan descriptif du masse, etc.).

Modele 2010-11



SURFACE APPI (préciser l'unité d	ROXIMATIVE DE L'EMPRISE GLOBALE DU PROJET : 3 m² e mesure : m², ha, etc.)
ET / OU	
Linéaire tota (préciser l'unité d	L CONCERNÉ PAR LE PROJET OU LA MANIFESTATION : e mesure : m, km, etc.)
NOMBRE PRĖV	U DE PARTICIPANTS :
	nanifestations sportives ou culturelies)
construites, defri	300.04 500.00
Parking	thees, etc.)
Parking LINÉAIRES CON	thees, etc.)
Parking LINÉAIRES CON	CERNÉS PAR TYPE DE TRAVAUX OU D'AMÉNAGEMENT :

Durée et période des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Préciser la durée (en nombre de jours, de mois) et/ou la période (saison, entre JJ/MWAA et JJ/MWAA) approximative ou exacte des travaux, de la manifestation ou de l'intervention si elles sont connues.

Inconnu



2 DESCRIPTION DES INCIDENCES DU PROJET, DE LA MANIFESTATION OU DE L'INTERVENTION SUR UN (DES) SITE(S) NATURA 2000

Milieux présents sur l'emprise du projet : Cocher les cases concernées et joindre dans la mesure du possible une ou des photo(s) du site avec le report des prises de vue sur la carte de localisation. zone urbanisée ou construite n routes et accotements □ autre milieu artificialisé (préciser si possible : carrière, terrain de sport, camping, etc.) o jardin, verger, zone maraîchère, vigne grande culture n friche a jachére n prairie (préciser si possible pré de fauche ou pâture) n autre milieu ouvert (préciser si possible : lande, fourré, etc.) o forêt de feuillus n forêt de résineux n forêt mixte n plantation de peupliers n bosquet n haie (préciser si possible : haie arbustive ou arborée, continue ou non, etc.) n vieux arbres (préciser si possible ; alignements, isolés, tétards, etc.) n cours d'eau (préciser si possible la périphérie : bancs de sables, fourrés, forêt, etc.) n plan d'eau (préciser s'il est compris dans une chaîne d'étangs) n mare (préciser si possible si elle est végétalisée ou non) n fossé a autre zone humide (préciser si possible : roselière, tourbière, etc.) n autre milieu (préciser si possible : grotte, falaise, etc.) Pour chaque milieu, on fera mention, dans la mesure du possible, des activités qu'ils supportent et de leur fréquence (exemple : mare servant toute l'année à l'abreuvement des troupeaux ; prairie fauchée tous les ans ; terrain de sport régulièrement utilisé ; etc.).

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention : Cocher les cases potentiellement concernées et si possible les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou éventuel. destruction du milieu par travail ou décapage du sol, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies... Préciser : 3 m² de parking a détérioration du milieu par piétinement, circulations de véhicules motorisés ou non, drainage et asséchement... Préciser : a détérioration du milieu par pollution directe ou indirecte (traitements, rejets...) Préciser : n détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement.. Préciser : n perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture de corridors écologiques... Préciser :



3 CONCLUSION

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure ici sur l'absence ou non d'incidences de son projet. En cas d'incertitude, il est conseillé de prévoir une évaluation complète.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence notable sur un (ou des) site(s) Natura 2000 (le cas échant, par effet cumulé avec d'autres projets portés par le demandeur) ?

NON : ce formulaire accompagné du dossier de demande est à remettre au service en charge de l'instruction.

 $\hfill \square$ OUI : un dossier complet doit être établi et transmis au service en charge de l'instruction du dossier.

Commentaires éventuels :

Faità: (No MMS

Signature:

Le: 12/5/2022

